

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 9

**Votants:** 10

**Séance du 07 juillet 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 07 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON

**Sont présents:** Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Eric MORVAN, Laurence PICOT, Claudine CHATEIGNER, Magalie PANNESE, Patrick VALEUR, Aude SCALABRE, Bruno DOUANNE

**Représentés:** Isabelle BILAND-PERENNES par Denis CELADON

**Excuses:** Anais CAPARROS

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Patrick VALEUR

---

**Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2021 - DE 2021 025**

Le procès verbal de la séance du 13 avril 2021 est approuvé et signé par tous les membres présents.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: AVENANT A LA CONVENTION DU RPIc DE SAINT PIERRE LES NEMOURS - DE 2021 026**

Vu la convention initiale signée en mars 2020,

Considérant que cet avenant prévoit une réunion entre les communes du RPIc et l'inspection académique en cas d'atteinte de 80% de la capacité d'accueil de la totalité des classes des écoles de Saint Pierre les Nemours afin de trouver une solution pérenne ;

Considérant que le tarif de la scolarité intègre les coûts du transport méridien, des éventuels coûts supplémentaires pour le service de restauration scolaire et animation dans la répartition des charges de fonctionnement entre les communes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du RPIc de Saint Pierre les Nemours

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: CONVENTION D'ETE AVEC LA COMMUNE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS - DE 2021 027**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention proposée par la commune de Saint Pierre les Nemours qui permet aux enfants de la commune de CHATENOY scolarisés dans leurs écoles de s'inscrire au centre de loisirs. Il les informe qu'il a interrogé les familles afin de savoir si elles étaient intéressées par ce service, et qu'aucun retour positif n'a été fait.

Considérant le tarif extérieur qui s'applique de 31€ par jour, priorité faite aux Saint Pierrois pour les inscriptions,

Considérant que la commune de Saint Pierre les Nemours facture à la commune de résidence, à charge pour ses services de récupérer l'argent auprès des familles,

Considérant qu'aucun parent de la commune de CHATENOY n'a fait de retour concernant le centre de loisirs,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de ne pas accepter cette convention,

- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer la commune de Saint Pierre les Nemours et de les remercier de cette proposition.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: DECISIONS MODIFICATIVES - DE 2021 028**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
001-00	Solde d'exécution sect° d'investissement	0.00	19 676.64
2131-000	Bâtiments publics	0.00	-3 000.00
2135-000	Installations générales, agencements	0.00	-4 176.64
21538-000	Autres réseaux	0.00	-3 000.00
2157-000	Matériel et outillage de voirie	0.00	-3 000.00
2183-000	Matériel de bureau et informatique	0.00	-1 500.00
231-000	Immobilisations corporelles en cours	0.00	-5 000.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les décisions modificatives ,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS : GARDERIE COMMUNALE - DE 2021 029**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de CHEVRAINVILLIERS a mis en place une garderie communale à la rentrée 2020. Monsieur le Maire de CHEVRAINVILLIERS propose que les enfants de CHATENOY scolarisés au RPIc de Saint Pierre les Nemours et empruntant le transport scolaire puisse bénéficier de ce service gratuitement (pour les familles).

La commune de CHEVRAINVILLIERS propose de passer une convention afin de fixer les conditions d'utilisation et financières de ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter cette proposition et d'offrir ce service aux familles ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de CHEVRAINVILLIERS.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: CANTINE : AIDE FINANCIERE AUX FAMILLES - DE 2021 030**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les parents qui ont inscrit leurs enfants dans les écoles du RPIc de Saint Pierre les Nemours se voient appliquer le tarif extérieur pour les repas à la cantine, soit 5.90€ par repas,

Après discussions avec la commune de Saint Pierre les Nemours, aucun tarif préférentiel "RPI" ne sera accordé,

Monsieur le Maire propose que la commune offre une aide financière aux familles concernées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- DECIDE d'accorder une aide financière de 2€ par repas pour l'année scolaire 2021-2022,
- DIT que cette aide sera revue chaque année et pourra être supprimée ou revue à la baisse suivant les capacités budgétaires de la commune,
- DIT que cette aide sera versée aux familles chaque trimestre, sur présentation d'une facture acquittée justifiant le nombre de repas réellement payés,
- CHARGE Monsieur le Maire d'informer les familles concernées.

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 3

### **ADOPTÉE A LA MAJORITE**

#### **Objet: METHANISATION : MOTION CONTRE L'EPANDAGE - DE 2021 031**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des usines de méthanisation sont en projet sur des communes voisines, l'épandage des digestats se ferait sur les communes alentours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'émettre un avis défavorable sur l'épandage des digestats sur le territoire de la commune de CHATENROY;
- CHARGE Monsieur le Maire d'être vigilants à ce sujet.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

#### **Objet : EPANDAGE DES BOUES DES STATIONS D'EPURATION - DE 2021 032**

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la possibilité d'épandage sur les terres agricoles de la commune des boues des stations d'épuration,

CONSIDERANT les nuisances qui seraient apportées par un épandage de boues sur les terres agricoles de la commune de CHATENROY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'OPPOSE à l'épandage de boues des stations d'épuration sur le territoire de la commune de CHATENROY
- CHARGE Monsieur le Maire d'être vigilant à ce sujet.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

##### **\* Retours des réunions des commissions et syndicats :**

##### **SIAEP**

- la consommation d'eau a augmenté de 12% sur l'année 2020
- une fuite de chlore a été réparée dans le château d'eau
- mise en place d'un microturbinage dans le château d'eau
- des panneaux photovoltaïques sont mis en place dans la station d'épuration
- des bornes monétiques ont été mises en place au niveau de plusieurs bornes à incendie

##### **CC du Pays de Nemours**

- AQUASUD 77 : des travaux et aménagements ont été réalisés pour la saison estivale - la fosse a été refaite (fuite)

- *Commission environnement et développement durable : 70% des actions prévues ont été réalisées - un abris vélo par commune est offert : trouver l'emplacement, rendez vous courant juillet pour finaliser le projet*
- *Semaine de la mobilité en septembre*

#### **Syndicats des ordures ménagères**

- *plus de tonnage en 2020 (confinement, télétravail ...)*
- *SIRTOM : budget stable*
- *SIREDOM : budget sous surveillance*
- *incitation au tri pour effectuer encore plus d'économies, la commune de CHATENROY se trouve dans le premier tiers des communes qui trient le mieux*

*Madame Anaïs CAPARROS présente à partir de ce point.*

- \* **Reprise des locations de la salle communale** du fait de l'amélioration de la situation sanitaire : le conseil municipal propose que ces locations ne se fassent qu'en journée afin d'éviter les nuisances des locations en soirée.
- \* **Entretien des trottoirs, rues et caniveaux** : l'agent technique n'est présent que deux jours par semaine et la réglementation interdisant l'utilisation des pesticides sur le domaine public oblige à désherber au naturel avec pour résultat la prolifération d'herbes indésirables. Un arrêté réglementant l'entretien des trottoirs et des rues va être pris afin de tenter de maintenir la commune dans un état de propreté et d'hygiène constant.
- \* **Commission des chemins** : elle sera convoquée en septembre afin de terminer l'état des lieux.
- \* **Elagage au cimetière** : il sera effectué par ENEDIS.
- \* **Point sur la procédure en cours pour le litige du mur de la mare** : le rapport d'expert a été porté à notre connaissance, réception des dires récapitulatifs des avocats mi-juillet.
- \* **Dérogation scolaire** : par délibération du 13 avril 2021, le conseil municipal a affirmé sa position de ne pas accorder de dérogation scolaire pour le RPI d'Aufferville - Bougligny. Concernant le cas particulier d'une enfant, les parents ayant écrit à Madame la Sous-Préfète, nous sommes en train d'apporter une réponse à la Sous-Préfecture.
- \* **Gite**
  - La cheminée a été vérifiée, la cuisine posée, le plombier commence ses travaux le 15 juillet, le diagnostic électrique a été fait et le problème de phase résolu. Des devis sont en cours pour finaliser la véranda et les travaux de menuiserie.
  - Les travaux de création de caniveau dans la grange ont été réalisés.
  - Entreprise HERTAL : assigne la commune au tribunal administratif pour rejet de son recours gracieux contre un titre exécutoire (pénalités de retard).
- \* **Bulletin municipal** : il va être distribué la semaine prochaine
- \* **Fibre**: les travaux vont débuter dès cet été pour une commercialisation début 2022.
- \* **Comité des fêtes** : une brocante est organisée le 19 septembre 2021, sous réserve des conditions sanitaires. Il y aura un stand snacking et des animations pour les enfants.
- \* **Place de stationnement PMR de la mairie** : ces travaux sont prévus en septembre.
- \* **Travaux de réfection de marquages au sol et création de la zone 30** : effectués le 08/07

\* **Eglise** : des personnes de la DRAC et des Bâtiments de France sont venus afin d'évaluer la nécessité d'effectuer des travaux sur le bâtiment. Un état des lieux va devoir être fait par un architecte du patrimoine.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50*

*Le Maire*  
**Denis CELADON**

